Image not found or type unknown

Rachat de crédit sans information

Par **Marty Florent**, le **21/02/2018** à **10:03**

Bonjour,

Je vous explique mon problème en espérant être le plus clair possible.

En 2012, ma copine hérite de la maison de ses grands-parents.
Nous décidons donc de faire un crédit en commun, à nos deux noms pour y faire des travaux (75000€). Nous sommes pour cela passer chez le notaire pour la Nu-propriété etc... Le crédit était à nos deux noms.

En 2017, suite à une rupture, mon ex copine décide de faire racheter ce crédit par une autre banque. Le rachat de Crédit est accepté.

Est-il normal, qu'a aucun moment je n'ai était informé de se rachat ? Je n'ai signé aucun papier, pas d'appel d'aucune banque, ni d'un notaire ?

Merci d'avance pour vos réponse qui je l'espère seront éclairer cette situation.

Florent M

Par **Visiteur**, le **21/02/2018** à **10:22**

Bonjour,
je ne vois pas ce que vous avez été faire chez le notaire ? Vous n'avez aucun lien juridique avec cette personne, la maison lui appartient à elle seule !? Le crédit n'a rien à voir là dedans ? En principe... Elle a fait racheter ce crédit; vous êtes toujours co-emprunteur ? Si on ne vous a rien demandé, donc vous n'avez rien signé ? La banque a tout simplement accepté que ce restant de crédit soit remboursé par votre seule copine ? Il faudrait connaître vos salaires et savoir ce qu'elle a négocié avec la banque ?

Par **Marty Florent**, le **21/02/2018** à **10:34**

Je comprends, en fait non je ne suis plus co-emprunteur depuis le rachat de crédit. Mais en tant que co-emprunteur, la banque n'aurait pas du m'informer que mon crédit aller être racheter ?

Par **Visiteur**, le **21/02/2018** à **11:02**

Probablement mais si ils ont estimé que votre ex avait assez d'"arguments" pour racheter ce crédit... Ca leur a suffit ? En fait elle vous a libéré de ces remboursements !? Et de toute façon ça ne vous donnait aucun droit sur cette maison.

Par **Marty Florent**, le **21/02/2018** à **11:08**

Oui, mais ce n'est en aucun cas pour réclamer quoi que ce soit. Juste que je trouve que par correction, ils auraient du me prevenir.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés